



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné directeur générale et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska que lors de sa séance régulière du 28 novembre 2018, le Conseil des maires de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska a adopté le **règlement 2018-10** abrogeant le règlement 2017-04 déterminant les paramètres fixant la contribution financière à verser par les municipalités dans la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2019.

DONNÉ À NICOLET, ce 23^e jour du mois de janvier 2019.

Michel Côté, Ph. D.
Directeur général
et secrétaire-trésorier